

Conseil communal de Château-d'Œx**Procès-verbal de la séance du mercredi 28 juin 2017
20h30 - 23h20, Salle du Conseil communal**

Présidence : Mme Sonia Ludi, 1^e Vice-présidente

Mme la Vice-présidente salue les membres du Conseil communal, les membres de la Municipalité, ainsi que Mme la Secrétaire municipale et M. le Boursier communal. Elle souhaite également la bienvenue au public et aux représentants de la presse.

Mme la Vice-présidente informe l'Assemblée que **M. Charles-André Pfister**, Président, est en convalescence. Elle lui souhaite un prompt rétablissement et le remercie chaleureusement de son engagement tout au long de son année de présidence.

Le mode de convocation de ce Conseil communal ne donne lieu à aucune remarque.

Annexe à la convocation : envoi par courriel de la proposition de motion (point 6 de l'ordre du jour)

Annexe au PV, pour archivage : Information du Bureau concernant le point 6 Motion Yves-Julien Delessert

1. Appel

Présent-e-s : 41 Conseiller-e-s

Excusé-e-s : Mmes et MM. Susanne Germann, Patrick Girardet, Eric Gutknecht, Jacques Henchoz, Nicolas Henchoz, Valérie Isoz, Nicolas Kalbfuss, Maxime Lenoir, Armelle Morier, Anne-Isabelle Mottier, Jérôme Mottier, Charles-André Pfister, Philippe Rosat, Lucien Rossier, Patrice Rossier, Patrick Scherrer, Claude Schnegg, Nicole Schnegg, Jenny Tille

Démissionnaire : Mme Sarah Blum

Absent-e-s : /

Scrutateurs : MM. Fernando Ferreira et Alain Rossier

Huissier : M. François Andrey

Le quorum est atteint ; le Conseil communal peut valablement délibérer.

Mme la Vice-présidente implore la bénédiction divine.

En préambule, **Mme la Vice-présidente** tient à remercier officiellement, au nom de M. Charles-André Pfister et du Conseil communal, l'ensemble du personnel communal pour les tâches accomplies quotidiennement au profit de l'ensemble de la population. M. Charles-André Pfister souhaite exprimer à **Mmes Sylvie Mottier** et **Nathalie Yersin**, par un bouquet de fleurs, sa reconnaissance particulière pour leur précieuse contribution au déroulement des affaires du Conseil communal et au fonctionnement du Bureau électoral.

Mme la Vice-présidente reprend le fil de la convocation et soumet l'ordre du jour suivant à l'Assemblée :

Ordre du jour

1. Appel

2. Correspondances du Bureau

3. **Communications du Bureau**
4. **Communications de la Municipalité**
5. a) **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017**
b) **Approbation du procès-verbal de la séance d'information du 12 avril 2017**
6. **Motion Yves-Julien Delessert**
7. a) **Préavis No 9** Gestion et Comptes communaux 2016
b) **Rapport CoGeFi** Demi-journée technique 2017
8. **Préavis No 10** Poursuite de la réfection du réseau routier communal – planification 2017 - 2021 Demande de crédit pour le secteur No 03 « L'Etivaz »
9. **Nomination du Bureau** 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2018
10. **Elections à la Commission de Gestion-Finances** 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2018
11. **Election à la Commission de Recours en matière fiscale** 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2021
12. **Propositions individuelles**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres présent-e-s.

2. Correspondances du Bureau

Le bureau a reçu une lettre de Madame la Conseillère **Sarah Blum** faisant part de sa démission à compter du 30 juin 2017, suite à une réorientation professionnelle. Mme Sarah Blum est vivement remerciée et applaudie pour ses 11 années d'engagement au sein du Conseil communal.

3. Communications du Bureau

*Les communications du Bureau et de la Municipalité ne sont pas mises en discussion.
Les Conseiller-e-s peuvent y revenir lors des propositions individuelles.*

La séance du Conseil communal du 14 septembre 2017 est supprimée.

À l'occasion de la séance du lundi 26 juin avec M. le Préfet et une collaboratrice du Service des communes et du logement (SCL), il nous a été rappelé l'existence de cours adressés aux élu-e-s et au personnel de l'échelon communal. **M. le Préfet** encourage vivement les Conseillères et Conseillers motivés à suivre l'un ou l'autre cours afin de mieux connaître les aspects liés à leur fonction, afin également d'en faire bénéficier les groupes politiques et, ainsi, l'ensemble du législatif. Il est particulièrement intéressant de suivre ce type de formation si l'on siège ou si l'on envisage de siéger au Bureau du Conseil communal.

Concernant le droit de proposition des membres du Conseil communal - dont les motions - un cours a lieu le mardi 3 octobre au Centre d'éducation permanente (CEP) à Lausanne. Les coûts liés à cette formation sont pris en charge par l'Etat de Vaud.

Les informations se trouvent sur le site internet du CEP (inscriptions en ligne) www.cep.vd.ch > Pour les administrations > Communes vaudoises

Merci d'informer le Bureau - via sa secrétaire - de votre participation à ce cours ou à d'autres.

4. Communications de la Municipalité

Voir le détail sur www.chateaudoex-admin.ch > Politique > Conseil communal > séance du 28 juin 2017

M. Charles-André Ramseier, Syndic

Parc d'apprentissage « En Glacière » - Groupe de travail

Mme Mary-Josée Rossier

Renouvellement de la signalisation routière des pôles situés sur la Commune de Château-d'Œx et création d'un groupe de travail

M. Stéphane Henchoz

Benne pour déchets verts à L'Etivaz

Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut - Questions transmises

Réfection des toitures de chalets d'alpages

M. François Jaquillard

Situation financière de la Société Télé-Château-d'Œx SA

5. a) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2017

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017 est accepté à l'unanimité.

b) Approbation du procès-verbal de la séance d'information du 12 avril 2017

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal de la séance d'information du 12 avril 2017 est accepté à l'unanimité.

6. Motion Yves-Julien Delessert

L'information du Bureau est archivée avec ce procès-verbal et mise en ligne après validation de ce PV.

M. Yves-Julien Delessert explique que suite à l'exposé détaillé du Bureau concluant à l'irrecevabilité de sa proposition de motion présentée lors du Conseil communal du 18 mai dernier, il a décidé de ne pas déposer formellement sa motion ce soir.

M. Yves-Julien Delessert précise encore que si un préavis devait être déposé au sujet du démantèlement des remontées mécaniques de La Braye, il prévoit de déposer un amendement.

Mme la Vice-présidente rappelle que si des Conseiller-e-s le souhaitent, il est possible de s'exprimer à ce sujet lors des propositions individuelles.

7. a) Préavis No 9 Gestion et Comptes communaux 2016Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

Mme Céline Baux - Présidente ; M. Raymond Vuadens - Rapporteur
 Mmes et MM. Anastasia Andrey, Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz, Valérie Isoz,
 Maxime Lenoir, Alain Rossier

Séances : 17 et 24 mai 2017, 7 et 14 juin 2017

Séance plénière : 30 mai 2017

Délégation municipale :

Municipalité *in corpore* :

M. Charles-André Ramseier - Syndic, Mme Mary-Josée Rossier, MM. Christian Daenzer,
 Eric Grandjean, Eric Fatio, Stéphane Henchoz, François Jaquillard

Chef-fe-s de service :

Mme Eliane Morier - Greffe, M. Jean-Michel Chapalay - Bourse communale,
 M. Roland Oguey - Service des travaux

Le détail des éléments rapportés par la CoGeFi se trouve dans le rapport - dernière version - disponible sur le site internet de l'administration communale et envoyé par courriel aux membres du Conseil communal.

Rapport de la CoGeFi concernant la Gestion et les Comptes 2016 :**Introduction et partie générale**

Lecture : **M. Raymond Vuadens**

Modifications apportées au rapport de la CoGeFi, page 2 :

§2 : ont dû (au lieu de « ont pu »)

§4 ajout : Il est interdit d'emprunter pour le fonctionnement courant de la Commune ; ...

RAPPORT DE GESTION 2016 (pp.6-74)**Discussion et Vote****M. Fred-Paulin Gétaz**, Bilan, p.40

Il demande à la Municipalité de bien veiller à l'état du capital porté au bilan.

M. François Jaquillard, Municipal, souligne qu'il s'agit en effet d'un aspect préoccupant : le capital à CHF 30'000 signifie qu'il n'existe pratiquement aucune marge de manœuvre. En cas de découvert, un assainissement obligatoire doit être réalisé sur 5 ans, ce qui signifie tenir des comptes équilibrés tout en réalisant un léger bénéfice afin de combler le découvert.

M. le Municipal rappelle les mesures prises depuis 2013 afin de diminuer certaines charges, aides et subventions. Un montant important est destiné à des tâches qui ne font pas partie des missions régaliennes d'une commune, dont, en particulier, l'offre sportive et de loisirs (CHF 1,2 million) destinée au tourisme et à la population locale. Il s'agit dorénavant d'étudier la gestion et les coûts de ces infrastructures au niveau régional, avec pour objectifs de mettre en place des synergies et de trouver des solutions de financement permettant de diminuer les charges pour notre Commune.

Chaque année, des éléments importants sont coupés dans le budget (entretien d'immeubles p.ex.), mais à termes ces défauts d'entretien engendrent des travaux plus importants. La Municipalité a dorénavant pour objectif de minimiser les investissements au budget et de présenter davantage de préavis.

M. Colin Rossier, Parcelle Sur Les Riaux, p.42-43

« En effet, le SDT (Service du développement territorial) souhaite que toutes les pistes possibles soient étudiées avant de légaliser de nouvelles zones » : cela signifie-t-il que le Canton n'est pas prêt à légaliser cette parcelle ? Cette parcelle figure au bilan pour un montant de CHF 2'936'130 (p.81, compte 9123.006) : quelles sont les perspectives par rapport à cette parcelle ?

M. Christian Daenzer, Municipal, rappelle que cette parcelle est située en zone à plans spéciaux et la Municipalité prévoit de maintenir ce statut dans le Plan général d'affectation (PGA). Cette parcelle pourrait ainsi ultérieurement être remise en zone à bâtir.

M. le Municipal rappelle également que la Municipalité dispose d'un courrier de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro autorisant, dans le cadre du PAC 292 (Plan d'affectation cantonal), l'utilisation de terrain dézonné pour construire un hôtel.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT par chapitre (pp.90-127) Discussion et Vote

M. Colin Rossier, Gain comptable sur les immeubles du patrimoine financier (compte 424.200), CHF 380'000 : Que concerne ce compte ?

M. François Jaquillard, Municipal, informe qu'il s'agit de la vente du terrain situé derrière le bâtiment communal. Il ajoute encore une précision, concernant le compte 424.200, Gain comptable sur les immeubles du patrimoine financier, CHF 16'080 : il s'agit de la vente d'un terrain dans la zone des Granges.

Mme Francine Morier, Loyers des bâtiments (compte 3517.423.100)

Pourquoi n'y a-t-il pas de revenu à ce compte ?

M. François Jaquillard, Municipal, répond que la location de la remise et du terrain situés à L'Etambeau rapportent un revenu annuel de CHF 3'320.

Ce montant est compris dans le total de CHF 120'267 indiqué en page 135, Loyers des terrains et fermages Patrimoine financier (compte 423.200).

COMPTES PAR NATURE - ECARTS (pp.130-140) Discussion

M. François Jaquillard, Municipal, Amortissements non planifiés du patrimoine administratif (compte 332.000), informe l'Assemblée du fait que ces amortissements non planifiés, qui ne figurent pas au budget, se retrouvent dans le Tableau des investissements 2016, colonne Amortissements supplémentaires (p.142 à 145) : ces montants correspondent aux préavis qui ont nécessité un prélèvement sur fonds spéciaux pour un montant total de CHF 560'991 en 2016 (remplacement eaux usées/eaux claires La Frasse, assainissement fosse des Coullaytes, équipement scène de la Grande Salle).

Rapport de la CoGeFi concernant la Gestion et les Comptes 2016 :**Conclusions et appréciation générale**

Lecture : **M. Raymond Vuadens**

La CoGeFi rend attentif le Conseil communal « qu'en acceptant les comptes 2016, le Conseil communal accepte également la liste des "dépassements de crédits accordés" à hauteur de CHF 156'418 ».

La CoGeFi, à l'unanimité de ses membres, est favorable au Préavis 09-2017.

GESTION ET COMPTES 2016**Discussion générale**

Total revenus : CHF 24'235'379

Total charges : CHF 24'401'587

Excédent de charges : CHF 166'208

Mme Céline Baux estime regrettable que les comptes ne donnent plus d'indication détaillée par alpage.

M. Didier Morier demande par rapport à l'actif indiqué au bilan : si la vente des parcelles à Praz Soleil et à Cogest'ems aboutit, quels effets auront ces transactions sur le bilan et où seront-elles indiquées dans les comptes communaux ?

M. François Jaquillard, Municipal, rappelle qu'auparavant, les comptes contenaient moins de lignes et moins de détails. Il en résulte que certains actifs ne sont pas ventilés sur les différents bâtiments et parcelles. L'amortissement global, Terrains et bâtiments du patrimoine financier, compte 9123.000, porte sur l'entier du patrimoine.

La CoGeFi a déjà été informée du fait que le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2, adopté en 2008 par la Conférence des directeurs et directrices cantonales des finances), permettra l'évaluation détaillée de l'ensemble des biens, qu'ils soient financiers et administratifs.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Le Préavis 09-2017 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal No 09/2017 du 09 mai 2017 ;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A. D'approuver les comptes communaux 2016 tels que présentés.
- B. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

7. b) Rapport CoGeFi Demi-journée technique 2017

Rapport disponible sur le site internet de l'administration communale.

Présentation du rapport : **Mme Céline Baux**, Présidente de la CoGeFi

Discussion rapport CoGeFi demi-journée technique 2017

Mme Céline Baux, présidente et membre sortante de la CoGeFi, remercie la Municipalité et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur travail et pour leur disponibilité envers les membres de la CoGeFi. Elle remercie également chaque membre de la CoGeFi pour leur engagement, leurs particularités et leurs compétences mises au service de cette commission qui forme une équipe.

M. Alain Rossier, membre de la CoGeFi, remercie Mme Céline Baux pour son année de présidence et lui souhaite une bonne continuation, au Conseil communal et au Grand conseil !

La parole n'est plus demandée.

8. Préavis No 10 Poursuite de la réfection du réseau routier communal – planification 2017 - 2021 Demande de crédit pour le secteur No 03 « L'Etivaz »

Commission :

M. Christian Raymond - 1^e membre, M. Pascal Berruex - rapporteur
MM. Carlos Almeida, Nicolas Kalbfuss, Lucien Rossier

Délégation municipale :

MM. Eric Grandjean et Stéphane Henchoz
M. Roland Oguey, Chef du Service des travaux

Rapport de Commission - séance 07 juin 2017

Lecture : **M. Pascal Berruex**

La Commission, à l'unanimité de ses membres, propose à l'Assemblée d'accepter le Préavis 10-2017 tel que présenté.

Commission de Gestion-Finances (CoGeFi) :

Mme Céline Baux - Présidente ; - Mme Valérie Isoz - Rapporteuse
Mmes et MM. Anastasia Andrey, Xavier Ecoffey, Fred-Paulin Gétaz, Maxime Lenoir, Alain Rossier, Raymond Vuadens

Rapport CoGeFi - séances 24 mai et 7 juin 2017

Lecture : **M. Raymond Vuadens**

La CoGeFi, à l'unanimité de ses membres, propose à l'Assemblée d'accepter le Préavis 10-20017 tel que présenté.

Discussion

M. Colin Rossier soulève deux questions concernant le « décide » de ce préavis : il évoque pour mémoire un long débat qui a eu lieu il y a quelques années concernant ce type de préavis, nécessitant que la Commune fasse la banque pendant près d'une année en attendant les subventions publiques. Il se demande si cela sera possible cette fois-ci et si lors du calcul du plafond d'endettement, ce préavis sera comptabilisé avec le montant de CHF 1'713'000 (crédit) ou celui de CHF 326'000 (emprunt bancaire ou trésorerie générale) ?

M. François Jaquillard, Municipal, informe que ce « décide » correspond aux normes comptables : indication du montant global du crédit, explication du mode de financement de ce crédit (prélèvement à un ou des fonds, subvention cantonale et/ou fédérale, solde par emprunt bancaire ou financement par la trésorerie générale). Lorsque la Commune fait la banque, c'est à la fin des travaux qu'un décompte de l'ensemble des factures est adressé à l'Etat, qui octroie ensuite les subventions. La Commune dispose d'un certain montant disponible - la trésorerie générale - et d'un compte courant auprès de la BCV, avec intérêts, qui peut aller jusqu'à un découvert négatif de CHF 3 millions et qui permet

de « faire la banque » dans ce type de cas. Il existe en outre la possibilité de plus en plus courante d'établir des décomptes intermédiaires durant de longs chantiers (p.ex. correction fluviale, mais pas encore pour les routes) afin de toucher des subventions partielles en attendant les décomptes finaux.

Quant à la question du calcul du plafond d'endettement, c'est le financement communal net qui est indiqué, car les subventions publiques sont garanties.

M. Raymond Vuadens évoque le chantier de la route entre Les Granges et Gêrignoz, dont un panneau indique la fermeture durant 2 mois. Il demande s'il s'agit de travaux urgents ou si ces travaux sont prévus dans le cadre d'un prochain préavis en lien avec la réfection du réseau routier communal.

M. Eric Grandjean, Municipal, informe que la réfection de la route Les Granges - Gêrignoz fait partie du Préavis 04-2011, pour les années 2012 à 2016. Ces travaux avaient dû être retardés, mais ils font encore partie de ce préavis.

La parole n'est plus demandée.

Vote

Le Préavis 10-2017 est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal No 10/2017 du 9 mai 2017 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **D'autoriser** la Municipalité à poursuivre la réfection du réseau routier communal planification 2017 - 2021.
- **D'octroyer**, à cet effet, pour le secteur No 03 « L'Etivaz » un crédit de CHF°1'713'000.00.
- **De financer** ce montant :
 - par une subvention de la Confédération pour un montant de CHF 564'000.00 ;
 - par une subvention du Canton pour un montant de CHF 823'000.00 ;
 - le solde de CHF 326'000.00 par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.
- **D'amortir** ce montant sur une période de 25 ans à raison de CHF 13'040.00 par année, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 8'150.00 la première année, selon les conditions actuelles.

9. Nomination du Bureau 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2018

Cf. Annexe 1 Règlement du Conseil communal pour le tournus.

Mme la Vice-présidente rappelle que suite à la présentation des candidat-e-s aux différentes fonctions du Bureau, si le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'Assemblée peut procéder à l'élection tacite des membres du Bureau et des scrutateurs/scrutatrices suppléant-e-s, conformément à l'article 12 alinéa 2 du Règlement du Conseil communal (RCC) ; le Bureau est favorable à l'élection tacite.

Mme Céline Baux ne supporte pas l'élection tacite de la présidence du Conseil communal. Elle estime que la première citoyenne ou le premier citoyen d'une Commune doit être élu-e à bulletin secret. Cette élection à bulletin secret légitime davantage la personne qui présidera le Conseil communal. Mme Céline Baux souhaite donc que la personne désignée à la présidence le soit à bulletin secret.

Mme la Vice-présidente demande si 1/5^e de l'Assemblée soutient la proposition de Mme Céline Baux.

18 Conseiller-e-s soutiennent cette proposition.

Il sera donc procédé à l'élection à bulletin secret de la Présidence du Conseil communal.

Mme la Vice-présidente informe de la répartition des sièges en fonction des groupes, selon le tournus en vigueur. Elle laisse ensuite sa place au 2^e Vice-président du Conseil communal, M. Fred-Paulin Gétaz, pour gérer l'élection de la Présidence.

M. Fred-Paulin Gétaz, 2^e Vice-président, prend la place et la parole.

Mme Céline Baux présente la candidate à la Présidence du Conseil communal pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 : **Mme Sonia Ludi**, membre du Conseil communal depuis 1994, enseignante et agricultrice.

M. le 2^e Vice-président fait distribuer les 41 bulletins de vote.

Mme Sonia Ludi est élue Présidente du Conseil communal, par 40 voix et 1 bulletin blanc. Mme Sonia Ludi accepte cette fonction. Elle remercie l'Assemblée de sa confiance. Elle remercie chaleureusement le Président, M. Charles-Pfister, ainsi que les membres du Bureau des années précédentes et de l'année à venir.

Au nom du Président du Conseil, **M. Charles-André Pfister**, M. le 2^e Vice-président félicite Mme Sonia Ludi. Il lui remet la clé symbolique de la Commune, ainsi qu'un bouquet de fleurs et une clé USB. Il laisse sa place à Mme la Vice-présidente, future Présidente du Conseil, et reprend sa place dans l'Assemblée.

Mme la Vice-présidente poursuit l'ordre du jour par l'élection tacite, approuvée par l'Assemblée, des membres du Bureau : 1^e vice-présidence, 2^e vice-présidence, 2 scrutatrices-scrutateurs, 2 scrutatrices-scrutateurs suppléant-e-s.

Les personnes élues confirment qu'elles / ils acceptent ce mandat.

Composition du Bureau, période 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2018 :

Présidence : **Mme Sonia Ludi**, UDC

1^e Vice-présidence : **M. Fred-Paulin Gétaz**, PLR

2^e Vice-présidence : **M. Raymond Vuadens**, PS

Scrutateur : **M. Fernando Ferreira**, PS

Scrutateur : **M. Jacques-François Pradervand**, PLR

Scrutatrice suppléante : **Mme Jenny Tille**, UDC

(participent au Bureau en cas

Scrutateur suppléant : **M. Vincent Schittli**, PLR

de remplacement)

10. Elections à la Commission de Gestion-Finances 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2018

Membres sortant-e-s : **Mme Céline Baux**, UDC - Présidente de la CoGeFi
M. Raymond Vuadens, PS - Rapporteur de la CoGeFi

Mme la Vice-présidente remercie vivement Mme Céline Baux et M. Raymond Vuadens pour leur engagement actif au sein de cette commission permanente.

Mme la Vice-présidente propose d'élire / de réélire les membres de la CoGeFi au scrutin de liste, à main levée ; proposition approuvée par l'Assemblée.

Réélection : **M. Alain Rossier**, PLR

Elections : **M. Pascal Berruex**, UDC, **Mme Sylviane Clot**, PS

Les trois candidat-e-s sont élu-e-s à l'unanimité et acceptent cette fonction.

Composition de la CoGeFi, période 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2018 :

Mme Anastasia Andrey , PS	mandat jusqu'au 30 juin 2018, renouvelable
M. Pascal Berruex , UDC	mandat jusqu'au 30 juin 2019, renouvelable
Mme Sylviane Clot , PS	mandat jusqu'au 30 juin 2019, renouvelable
M. Xavier Ecoffey , PLR	mandat jusqu'au 30 juin 2018, renouvelable
M. Fred-Paulin Gétaz , PLR	mandat jusqu'au 30 juin 2018, non renouvelable
Mme Valérie Isoz , PLR	mandat jusqu'au 30 juin 2018, renouvelable
M. Maxime Lenoir , UDC	mandat jusqu'au 30 juin 2018, renouvelable
M. Alain Rossier , PLR	mandat jusqu'au 30 juin 2019, non renouvelable

11. Election à la Commission de Recours en matière fiscale 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2021

Suite à la démission de Mme Sarah Blum, Conseillère communale, à dater du 1^{er} juillet 2017, Mme la Vice-présidente informe l'Assemblée que **M. David Clément**, Conseiller communal, reprend la présidence de cette Commission. Le Greffe en est informé.

Mme Sonia Rosat, Présidente du Groupe PLR, présente **M. Didier Morier**, Conseiller communal, qui se porte candidat pour remplacer Mme Sarah Blum.

Mme la Vice-présidente propose d'élire M. Didier Morier à main levée ; proposition approuvée par l'Assemblée.

M. Didier Morier est élu, à l'unanimité des membres présents (moins 1 abstention) à la Commission de Recours en matière fiscale. Il accepte ce mandat.

Commission de Recours en matière fiscale, période 1^{er} juillet 2017 - 30 juin 2021 :

Présidence : **M. David Clément**, PLR

Membres : **M. Pierre-Alain Gorgé**, PS

Mme Francine Morier, PLR

M. Didier Morier, PLR

M. Patrice Rossier, UDC

12. Propositions individuelles

Mme Sonia Rosat, au nom du groupe PLR, propose qu'un cours de vulgarisation soit organisé à l'attention des membres du Conseil communal au sujet des comptes communaux, de l'analyse financière et de la péréquation.

Ce cours, donné par M. Jean-Michel Chapalay, Boursier communal, a lieu le jeudi 14 septembre 2017.

Mme Véronique Jaquillard demande si durant les 2 mois de fermeture de la route d'accès à Gérignoz depuis Les Granges il y aura des vacances de chantier.

M. Eric Grandjean, Municipal, informe que le coffre sera stabilisé à la chaux durant les 2 semaines de vacances du chantier, soit les 2 premières semaines d'août.

M. Christian Raymond revient au sujet de la communication municipale concernant la création du groupe de travail « Parc d'apprentissage "En Glacière" ». Il demande qu'une personne responsable du Festival International des Ballons (FIB) soit consultée dans le cadre de ce travail.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, informe que M. Frédéric Delachaux, Directeur de Pays-d'Enhaut Tourisme, pourra également représenter le FIB, si cela convient.

M. Christian Raymond confirme que M. Frédéric Delachaux est la personne qui convient.

M. Colin Rossier, revenant à la communication municipale au sujet de Télé-Château-d'Œx SA, ne comprend pas la position de la Municipalité. Château-d'Œx est actionnaire unique, avec 200 actions de CHF 1'000, 195 à Commune et 5 à disposition des membres du Conseil d'administration (CA) qui ne font pas partie de la Municipalité. Il regrette que suite à l'Assemblée générale 2017, il ne reste plus qu'un représentant municipal au CA alors qu'à son avis, la Municipalité devrait être majoritaire au vu des décisions à prendre, qui concernent la Commune : démantèlement, responsabilité technique, vente des bâtiments, etc. Si des personnes voient encore un potentiel à ces remontées et/ou au projet *Edelweiss Paradise*, M. Colin Rossier estime qu'un nouveau groupe doit être formé. En conclusion, M. Colin Rossier pose les trois questions suivantes à l'attention de la Municipalité : Pourquoi la Municipalité a-t-elle retiré l'un de ses deux représentants au sein du CA ? Quelle est la vision d'avenir de la Municipalité et comment va-t-elle gérer les coûts annuels liés à la fermeture de TCO SA ? Au vu de l'annulation du Conseil communal du 14 septembre prochain, annoncée par Mme la Vice-présidente en début de séance, M. Colin Rossier se demande si les moyens financiers nécessaires au parc d'apprentissage pour l'hiver 2017-2018 pourront être attribués à temps.

M. Charles-André Ramseier, Syndic, confirme que la Municipalité a mûrement réfléchi à la question de sa représentation au CA de TCO SA. D'une part, les membres de l'exécutif sont impliqués dans un nombre important de séances et de groupes de travail concernant différents projets et activités : ces engagements leur prennent beaucoup de temps. D'autre part, M. François Jaquillard représente depuis très longtemps la Commune à TCO SA : il connaît l'historique des événements, il a l'expérience nécessaire et il assure une bonne communication entre la Municipalité et le CA. M. le Syndic est certain que la collaboration se poursuivra de manière optimale et que les bonnes décisions pourront être prises avec le CA actuel pour l'avenir (démantèlement et autres) ; il n'est pas utile que deux représentant-e-s de la Municipalité siègent chaque semaine.

A propos du démantèlement et afin de rassurer M. Yves-Julien Delessert, au sujet de sa proposition de motion, M. le Syndic souligne que la Municipalité ne souhaite pas de précipitation. Le démantèlement de Gérignoz, débuté en automne 2017, sera terminé

courant 2018. Avant tout autre démantèlement, des négociations sont encore à mener, notamment avec les associations de protection de l'environnement.

M. François Jaquillard, Municipal, informe concernant le parc d'apprentissage / jardin des neiges à la Landi / En Glacière que le groupe de travail a effectué un premier calcul du financement de la saison 2017-2018.

Le solde de CHF 63'700 au 31.12.2016 du crédit voté dans le cadre du Préavis 02-2013 (Entretien lourd TCO SA, crédit voté CHF 388'700, crédit utilisé CHF 325'000) pourrait être utilisé pour ce projet. Ensuite, lorsque le groupe de travail aura établi un projet détaillé et chiffré concernant l'exploitation ultérieure, un préavis pourra être présenté, au plus vite au Conseil communal du 26 octobre prochain. Le temps aurait manqué pour préparer un préavis en vue du Conseil de septembre.

M. Fred-Paulin Gétaz demande ce que signifie « l'activation au bilan de la dameuse arrivée en fin de leasing » (communication municipale, Situation financière TCO SA, p.2).

M. François Jaquillard, Municipal, explique que jusqu'à fin 2016, la dameuse était en leasing et n'apparaît donc pas en tant qu'actif au bilan des comptes 2016. La situation était donc celle d'une perte de capital, qui a activé l'article 725 al.1 du Code des obligations (CO, RS 220) : convocation immédiate de l'Assemblée générale et proposition de mesures d'assainissement. Or, depuis 2017, la dameuse sera activée au bilan pour un prix estimatif de CHF 120'000. En outre, l'arrêt des installations signifie une diminution des frais, ce qui représente également un élément permettant d'assainir le capital pour 2017, à confirmer lors du bouclage des comptes 2017.

La parole n'est plus demandée.

M. Charles-André Pfister, Président, avait conclu la préparation de cette séance en remerciant vivement l'ensemble des membres du Conseil communal pour leur soutien durant son année de présidence. Il adresse également ses remerciements à la Municipalité ainsi qu'aux responsables et aux employé-e-s des services communaux pour leur cordialité, leur ouverture et leur esprit de coopération. M. le Président constate avec gratitude que cette année fut pour lui passionnante, enrichissante d'enseignements, d'écoute et d'amitié.

Mme la Vice-présidente clôt la séance à 23h20. Elle remercie vivement les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour leur participation.

Prochain Conseil communal : jeudi 26 octobre 2017

La Vice-présidente
Sonia Ludi

La Secrétaire
Myriam Stucki Tinouch